



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Séance Ordinaire du Dix Sept Mai Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre,
L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Quatre le 17 Mai à 20 H. 30.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 Mai s'est assemblé sous la
Présidence de Monsieur Jean-Jacques ROBERT.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Jacques ROBERT - Maire - Jean-Pierre BOURIOT -
Mmes Nicole DUFAYET - Michelle BLIN - MM. Joël MONIER - André VIOLETTE -
Maurice CHERRET - Jean-Pierre MANGE - Pierre TELLIER - Maires-Adjoints -
MM. Pierre BOE - Richard BACA - Jean BIEMONT - Jacques BROZ - Mmes Madeleine
MINSSIEUX - Françoise GISSELBRECHT - M. Paul GUILLAUMET - Mme Mona GOFRFROY -
M. Bernard LEBORGNE - Mmes Jacqueline CHABROU - Florence ARTIERI - MM. Yves
BAFFREY - Maurice NIVOT - Mme Danielle LARZILLIERE - MM. Georges DALLEMAGNE -
Bernard BOULEY - Michel POISSON - Jacques JUAN - Claude ROUMEJON - Daniel DICK -
Dominique TRESGOTS - Jean-François ANGELLIER.

PROCURATIONS : Dr. André LEON à M. CHERRET
Jean-Claude GILLES à M. VIOLETTE

ABSENT EXCUSE : M. Bernard BOULEY

Secrétaire de Séance : M. Jean-Pierre MANGE

0 0
0

R.M.S. : CONTROLE SANITAIRE

Monsieur TELLIER fait part des démarches qu'il a faites auprès
du Vétérinaire qui était chargé en son temps du contrôle sanitaire au
Restaurant Municipal Scolaire. De nouveaux moyens peuvent être mis en place
par application de nouvelles méthodes d'analyse sur les produits finis. Le
contrôle s'effectuerait en cours de fabrication par boîtes de Pétri, et
dans le cadre de la formation du Personnel. Cette façon de procéder peut
donner toutes garanties et a, surtout, l'avantage de fournir des renseignements
plus rapides. De plus, le coût est moins élevé, ce qui nous permettrait
de rester dans le cadre des Crédits prévus à cet effet au Budget.

Monsieur DICK demande pourquoi ne fait-on pas appel à la
Direction Départementale des Services Vétérinaires puisque ce travail serait
gratuit.

Monsieur TELLIER lui répond qu'il faut se méfier des lenteurs
administratives, que ce serait incompatible avec les rapidités d'analyse
et que les résultats ne peuvent être exploités statistiquement.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Monsieur ROBERT lui fait également remarquer que le Service Départemental est un Service de Contrôle pour l'Etat et le Département mais pas pour les Communes, et que son effectif relativement réduit ne lui permet pas ce genre d'activités.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et par 30 voix et 2 abstentions (MM. DICK et TRESGOTS),

Adopte le Rapport de Monsieur TELLIER.

0 0
0

JURY D'ASSISES

Monsieur TELLIER fait part de la circulaire relative au tirage au sort d'électeurs pour l'établissement de la Liste préparatoire du Jury d'Assises.

LE CONSEIL

Procède au tirage des numéros ci-après :

3377 - 2069 - 6266 - 0506 - 2791 - 5369 - 1846 - 2343 - 3820 -
1077 - 6159 - 3889 - 4518 - 5649 - 1012 - 5966 - 1782 - 2471 - 5149 - 5745 -
0366 -

0 0
0

ABRIS BUS

Monsieur DALLEMAGNE donne lecture du rapport relatif à l'installation d'abris-bus. Sur les huit dont la pose est envisagée, six sont pris en charge entièrement par le fournisseur, deux sont achetés par la Ville. La charge financière se monte à 39 100 Frs. Toutefois, le fournisseur assurera l'entretien de ces deux là au même titre que les autres. Le fournisseur aura le libre choix de la Publicité sur les six.

Monsieur VIOLETTE attire l'attention sur la Publicité qui fait l'objet d'une étude particulière et propose que l'on n'en fasse pas là où elle risque d'être interdite.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Monsieur ROBERT fait remarquer que pour l'instant rien n'est décidé en la matière et qu'il ne faut pas trop anticiper.

Monsieur TELLIER signale que les dénominateurs des emplacements tels qu'ils viennent d'être cités sont très vagues et que lorsque l'on dit "Abris-bus à la Croix Champêtre" c'est en réalité aux abords de cette place et non dans son enceinte puisque l'un comme l'autre seront sur la R.N. 191.

Monsieur CHERRET souhaite que dans la Convention à intervenir, l'on précise que la Ville devient propriétaire des huit abris-bus, et non de deux seulement.

Monsieur BOE demande si ces abris-bus seront utilisés par n'importe quel usager d'une Société de Transport quelle qu'elle soit.

Monsieur TELLIER lui répond affirmativement.

Monsieur LEBORGNE demande quel est le résultat du Test "Place de la Gare".

Monsieur DALLEMAGNE répond qu'il y a un avis favorable unanime des utilisateurs.

Monsieur JUAN demande la durée de la Publicité.

Monsieur DALLEMAGNE : 8 à 9 ans, durée du contrat.

Monsieur BOURIOT demande pourquoi n'a-t-on pas prévu plus d'abris.

Monsieur TELLIER répond : que l'on peut en installer autant que l'on souhaite à condition de les acheter.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Donne son accord sur cette proposition,

Et demande à Messieurs TELLIER et DALLEMAGNE de poursuivre les négociations avec l'entreprise et l'élaboration d'un contrat dans le sens qui vient d'être défini.

0 0
0

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

8

TARIF PISCINE

Monsieur MANGE propose les nouveaux tarifs pour la Piscine, proposition ayant fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des Finances. Les nouveaux tarifs s'établiront comme suit :

CATEGORIE	TARIF 1983	TARIF 1984 PROPOSE
MOINS DE 16 ANS - MENNECY	: 3 Frs.	: 3 Frs.
PLUS DE 16 ANS - MENNECY	: 6 Frs.	: 6,50 Frs.
MOINS DE 16 ANS - EXTERIEUR	: 6 Frs.	: 6 Frs.
PLUS DE 16 ANS - EXTERIEUR	: 10 Frs.	: 10,50 Frs.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte ce Tarif.

Monsieur TELLIER demande s'il ne serait pas possible d'envisager pour l'avenir la création de carte d'abonnement pour la saison.

Monsieur MANGE pense qu'une étude dans ce sens peut être faite l'année prochaine.

0 0
0

CREATION DE COURTS DE TENNIS COUVERTS

Monsieur MANGE donne lecture du Rapport de la Commission des Sports relatif à la construction par le Club de Tennis de deux courts couverts sur le site du Centre Sportif du Parc de Villeroy.

Deux solutions avaient été envisagées :

- Couvrir deux des courts existants.
- Créer deux nouveaux courts couverts.

La première solution nécessitant des travaux relativement importants de récupération et d'évacuation des eaux de pluie coûte plus cher que la deuxième solution.

C'est donc cette dernière qui a été retenue.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

La Ville garantirait l'emprunt à réaliser et reverserait au Club les Subventions que peut donner droit cette réalisation.

Monsieur VIOLETTE attire l'attention sur la nécessité de la remise en état, par les entreprises, des allées du Parc qui pourraient être détériorées pendant les travaux et que la récupération des eaux soit faite de manière satisfaisante, afin d'éviter des débordements intempestifs.

Monsieur ROBERT fait remarquer qu'il faudra un Permis de Construire.

Monsieur CHERRET signale que la Commission des Finances a émis un avis favorable et propose que la Commune verse une bonification d'intérêts de 2 %, pendant la durée du prêt, puisque le Club ne reçoit pas de subvention de la Ville et que cette installation reviendra dans le Patrimoine Communal.

Monsieur ROBERT précise qu'une nouvelle Convention interviendra avec le Club afin de définir au mieux les devoirs et responsabilités de chacune des parties : Club et Ville.

Monsieur BAFFREY demande pourquoi deux solutions ont-elles été envisagées ?

Monsieur MANGE : le Club n'avait envisagé que la solution "construction de deux nouveaux courts". La Commission a demandé l'étude de l'autre solution : "Couverture de courts existants".

Madame BLIN regrette que l'on ait pas retenu cette solution, car d'après elle, beaucoup de personnes considèrent que le Tennis est bien envahissant dans le Parc et elle propose au vote un amendement dans ce sens.

Cet amendement est repoussé par 5 voix contre 27.

Le rapport de la Commission est adopté par 26 voix contre 5 et 1 abstention.

0 0
0

SENTIERS D'ACTIVITES PHYSIQUES

Monsieur MANGE donne lecture de la Circulaire de Monsieur le Président du Conseil Général en date du 23 Mars 1984 relative à la création de Sentiers d'Activités Physiques. Cette initiative du Conseil Général permet aux Municipalités qui le désirent de créer des pistes d'activités de parcours, de forme et de longueurs variables d'environ 1 500 à 3 000 m. Le tracé doit être fermé afin de toujours ramener au point de départ. Des ateliers devant permettre l'exécution de différents mouvements, sont installés environ tous les 100 m.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Sur le plan financier, le Département accorde une aide de 60 000 Frs. pour la réalisation de chaque circuit conçu selon les critères conseillés. Cette Subvention est versée en deux parties : la moitié à la signature de la Convention avec le Département, l'autre moitié à la réception du parcours.

Il ressort de l'étude faite par le Service des Sports, que le matériel à acheter coûterait environ 63 000 Frs. Il faudrait compter la mise en place qui pourrait être faite par les Services Municipaux.

Il sollicite l'autorisation de signer la Convention à intervenir avec le Département afin de pouvoir bénéficier de la subvention qui permettrait de doter la Commune d'un nouvel équipement pour une somme modique.

Monsieur ROBERT fait remarquer que cette initiative du Conseil Général est spécifique à 1984 et ne se renouvellera sûrement pas dans l'avenir.

Madame DUFAYET pense que l'équipe encadrée pourrait réaliser cette opération comme elle a déjà réalisé précédemment quelques appareils pour les enfants. De la discussion qu'elle a eu avec Monsieur POUPARD qui encadre cette équipe, il s'avère que celle-ci est très intéressée par ce travail.

Monsieur ANGELLIER considère que ce qui a déjà été fait au Parc n'est pas une réussite, que le matériel en bois non poli n'offre ni qualité ni sécurité.

Monsieur TELLIER demandera à Monsieur WAIGNIER son avis et les mesures nécessaires seront alors prises.

Monsieur BROZE a remarqué qu'en effet sur certains obstacles, on peut facilement basculer.

Monsieur ANGELLIER s'étonne que cette réalisation ait été faite sans qu'un projet n'ait été présenté au Conseil Municipal.

Madame DUFAYET lui rétorque que cela était prévu depuis longtemps mais n'a été installé que depuis peu.

Madame GODEFROY demande qu'il y ait plusieurs devis de fournisseurs. Monsieur ROBERT demande enfin si le Conseil est d'accord pour solliciter une demande d'inscription et que le dossier réglementaire soit transmis à cet effet.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

51

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Adopte le Principe de la Construction de ce Sentier d'Activités Physiques dans le Parc de Villeroy,

Autorise le Maire ou l'Adjoint aux Sports à signer la Convention à intervenir avec le Département,

Sollicite l'attribution de la Subvention du Conseil Général,

Dit que cette opération sera inscrite au Chapitre 903 du Budget Supplémentaire 1984.

0 0
0

COLLEGE INTERNATIONAL

Monsieur BOE informe le Conseil que la Municipalité a reçu un projet d'implantation d'un Collège International sur le territoire de la Commune. Ce dossier a été examiné par le Bureau Municipal et un groupe de travail composé de Madame BLIN, Messieurs TELLIER - GILLES - VIOLETTE - BROZ - DALLEMAGNE et lui-même ont étudié plus à fond la valeur d'une telle réalisation.

Il nous est apparu évident que la construction en nos murs d'un collège International d'un très haut niveau représenterait un apport considérable pour notre Commune. On peut sans risques d'erreurs songer aux avantages suivants :

1) L'implantation d'un "CAMPUS" du volume souhaité (150 internes et 50 externes) signifierait la création d'environ 30 emplois sur la Commune à compter de Septembre 1985 (date d'ouverture prévue du Collège).

2) Des incidences certaines se feraient ressentir sur les commerces de notre Ville. Ex. : librairies techniques, boulangeries, boucheries, coiffeur, etc..., en effet, on peut penser qu'une préférence serait donnée à certains fournisseurs locaux, liés par exemple aux activités de l'intendance restauration du Collège (boulangers, pâtisseries, produits laitiers, d'un besoin quotidien).

3) Suivant rémunération à fixer, utilisation de toute notre infrastructure sportive et par conséquent, rendement et bénéfices certains non négligeables pour notre Commune.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

4) Ce Collège s'apparentant, en fait, à une entreprise privée, se gérant d'une façon autonome, serait assujéti à la taxe professionnelle, à la taxe des locaux bâtis, etc..., comme tout autre entreprise considérée. Ceci représenterait un rapport financier très élevé aux ressources de la Commune.

5) La Municipalité mettrait à la disposition du Collège un terrain d'environ 10 000 m² dont elle est propriétaire. Là encore, une location à négocié devrait s'avérer intéressante pour notre ville du point de vue recettes permanentes.

6) Si l'affaire se concrétisait, l'Intéressé s'engagerait, pendant les mois de grandes vacances, à mettre à notre disposition la libre occupation des lieux en tout ou en partie, pour organiser à notre charge, réceptions, séminaires, réunions, échanges de classes avec l'étranger, etc...

7) Au-delà des avantages pécuniers et des "retombées" citées plus haut mais non exhaustives, un point crucial est à garder dans l'esprit. Le rayonnement d'un tel établissement donnerait à notre ville une "image de marque" remarquable qui ajouterait à l'essor déjà acquis de notre ville, un aspect intéressant pouvant déboucher sur des contacts dépassant même nos frontières, avec toutes les possibilités que ce statut impliquerait.

Dans le cas où l'idée de base d'une telle réalisation serait acceptée, l'Intéressé désirerait prévoir une ouverture pour la rentrée scolaire dès Septembre 1985, avec tout ce que cela comporte, c'est à dire une très importante publicité couvrant tout le Département, une journée "Porte ouverte" et invitations au plus haut niveau vers la mi-mai 1985 pour accueillir les inscriptions d'élèves durant le mois de Juin 1985.

L'aspect financier de cette proposition ne fait pas l'objet de cette première ébauche et il reste bien entendu que toutes propositions intéressantes pour la Commune demanderaient une étude très approfondie et un rapport complet sur le déroulement de cette mise en place.

Monsieur BOE est enthousiaste. Nous recherchons des emplois, donc des entreprises, une s'offre à nous.

Monsieur DALLEMAGNE est très favorable, c'est une innovation très rare mais d'un grand intérêt.

Monsieur CHERRET se réjouit de voir s'implanter une entreprise nouvelle, génératrice d'une taxe professionnelle supplémentaire.

Monsieur ANGELLIER constate que contrairement à ce qui a été dit, ce Collège ne pourrait être ouvert à tous, compte tenu des prix de pension qui seraient pratiqués. Ce serait sûrement amusant de voir des jeunes en uniforme anglais dans nos rues. Non, pour lui, c'est un Collège destiné à une élite financière.

A-t-on vraiment recherché d'autres établissements industriels ?

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Madame BLIN pense elle, que ce pourrait être une émulation pour les enfants de MENNECY.

Monsieur BROZ, si les entreprises comme ROLLS ROYCE, CARVEN ou LANVIN venaient s'implanter à MENNECY, personne ne se poserait de questions sur le devenir du produit fini. Ce qui importe, c'est la création d'une entreprise ! A une époque, quelques industries se sont développées mais actuellement il n'y a aucune demande.

Madame BLIN fait remarquer que lorsqu'il y en a eu, elles nous ont été "soufflées" par la Ville nouvelle d'EVRY.

Monsieur TREGOTS considère que le fait que ce soit une entreprise de luxe ne le gêne pas. Par contre, il ne comprend pas pourquoi la Ville fournirait en location un terrain. A son avis, le Budget proposé est léger, 4 000 000 correspond à la dépense envisagée dans l'Administration de l'Education Nationale pour la construction d'une Ecole Maternelle de 4 Classes. Il serait nécessaire de faire une enquête sur la fiabilité du constructeur, connaître le répondant afin d'éviter toutes surprises financières ultérieures.

Monsieur BROZ trouve qu'évidemment il y aura lieu de demander au Promoteur une étude de fiabilité avec Budget d'Investissement, de Fonctionnement et Plan de Trésorerie.

Monsieur TELLIER rappelle que Monsieur BOE a précisé que nous en sommes à la pré-étude. La Commune n'aurait peut-être même pas à participer. Cette entreprise amènerait sa clientèle et aurait par ailleurs le bon goût de payer des Impôts Locaux.

Madame CHABROU demande si dans l'avenir, il pourrait y avoir plus de 150 à 200 enfants.

Monsieur BOE précise que si ce Collège se faisait et prenait de l'extension, la Société construirait les nouveaux bâtiments indispensables.

Monsieur BROZ signale que toutes les Communes recherchent l'installation d'entreprises sur leur territoire.

ETAMPES réalisera un projet semblable à celui qui nous est proposé.

Monsieur ANGELLIER demande alors pourquoi parle-t-on d'ETAMPES. Il se lève et déclare qu'il quitte la séance et définitivement le Conseil Municipal. Il est 23 Heures.

Monsieur ROBERT lui demande de rester mais en vain.

Monsieur BAFFREY considère que ce projet est très intéressant car il amènera des étrangers à visiter notre Ville et fera rentrer des devises en FRANCE.



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Madame MINSTEUX demande où en est le projet de Lycée.

Monsieur ROBERT lui répond qu'il est sur une liste d'attente que la Région doit étudier, mais il y a des priorités évidentes et nous ne sommes pas bien placés pour le moment.

Madame BLIN rappelle que les effectifs des Ecoles sont en baisse constante et qu'il serait bien difficile d'avoir un établissement comportant toutes sections comme il devait être envisagé.

Monsieur BOE, revenant au Collège International, explique que celui de SCEAUX est complet et que les demandes étant importantes, c'est ce qui a donné l'idée de création d'un nouvel établissement aux promoteurs.

Monsieur BOURIOT demande quel serait la formation donnée dans ce Collège.

Monsieur BOE précise de C.M.2 aux Bacs A-B-C-D-H- et Bac International.

Monsieur BOURIOT propose qu'une pré-étude soit faite sur la création d'Entreprise mais aussi sur l'enseignement.

Monsieur BOE lui répond que l'enseignement n'est pas de notre ressort.

Monsieur BROZ rappelle que tout le monde recherche des Entreprises et que là, nous faisons la "fine bouche". Il faudra peut-être faire des sacrifices pour obtenir une implantation d'entreprises.

Monsieur DALLEMAGNE pense que cet entrepreneur a déjà un potentiel de marque à SCEAUX où il ne peut s'étendre.

Monsieur ROBERT demande à Monsieur TREGOTS ce qui est possible comme contrôles par l'Administration dans ce genre d'Etablissement.

Monsieur TREGOTS déclare que s'agissant d'un Etablissement Scolaire Privé sans Subvention, les seuls contrôles possibles portent sur : l'hygiène, la sécurité, les bonnes mœurs, les nuisances.

Monsieur BOURIOT affirme que dans ces conditions, il faut séparer l'Enseignement et l'Entreprise.

Monsieur BROZ regrette le départ de Monsieur ANGELLIER et déclare que toutes les Municipalités, qu'elles soient de droite ou de gauche, cherchent par tous les moyens à créer des emplois dans leur Commune.

Monsieur TELLIER pense qu'il nous faut surtout savoir si l'Entreprise est solvable ou pas.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Monsieur VIOLETTE considère que le Conseil doit, ce jour, donner son avis sur l'opportunité de la création afin de permettre au Groupe de Travail de poursuivre ou non les discussions avec le Promoteur.

Monsieur ROBERT met alors aux voix : 30 Pour et 1 Abstention.

0 0

0

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Monsieur MONIER remercie le Personnel des Services des Sports et de la Voirie qui ont été à rude tâche pour mener à bien toutes les installations demandées pour les festivités qui se sont déroulées et qui ne manqueront pas dans la période à venir. En effet, sont programmées :

- 20 Mai : Fête Départementale des Pompiers.
- 26-27 Mai : Fête Départementale de la Musique avec les Fanfares de RENNINGEN - COUNTESTHORPE et MENNECY.
- 27 Mai : Communion Solennelle au Gymnase du Parc.
- 10-11 Juin : Tournoi de Football des Jeunes - 30 joueurs de RENNINGEN.
- 13 Juin : Redémarrage de RADIO-VAL sur 995 Mhz.
- 18 Juin : Inauguration de la Place "Normandie-Niemen" au Centre Commercial Villeroy.
- 22-23-24 Juin : Jumelage MENNECY-COUNTESTHORPE - Les Cérémonies en ANGLETERRE auront lieu du 1er au 4 Novembre.

Monsieur TELLIER signale que le 22 Mai, aura lieu au C.M.L.C. la soirée organisée avec la Prévention Routière sur le thème : la sécurité sur le trajet de l'Ecole.

Monsieur BAFFREY annonce que le responsable de la Sono au Restaurant de la Jeannotte est Monsieur NICE. C'est avec lui que les Associations doivent prendre contact pour l'utilisation de ce matériel. Il précise également que le 20 Mai, aura lieu une Fête du Sport (Biathlon) dans le Parc. Le 17 Juin, la Foire Artisanale (sous réserve), le 22 Juin une course cycliste (4ème Prix de la Municipalité) et le 24 Juin, la Fête du Parc avec toutes les Associations et le Cirque "PINDER Jean RICHARD".

Il demande que des mesures soient prises afin de mieux coordonner les manifestations de toute nature et d'éviter des chevauchements désagréables.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Monsieur MANGE se fait l'interprète des Associations Sportives qui protestent chaque fois que l'on utilise les Gymnases, car elles ne peuvent assurer leurs matériels ou matériels.

Monsieur ROBERT lui répond que toutes Associations doivent pouvoir bénéficier des installations communales et qu'il est nécessaire que des concessions soient faites de part et d'autre.

Monsieur LEBORGNE préconise que l'on rentre le planning dans l'Ordinateur, Madame DUFAYET, que l'on établisse un calendrier des manifestations avec les Associations.

0 0
0

MENNECEY INFO

Monsieur ROBERT rappelle qu'à la suite de la lettre adressée à l'ensemble des Membres du Conseil par Monsieur BOURIOT, lettre à laquelle étaient joints les Rapports de la Commission Information des 24/10/1983 et 30/05/1984, il avait convoqué un Bureau Municipal extraordinaire composé des Adjointes et des Présidents de Commissions intéressées par l'Information, le Samedi 12 Mai à 10 H. 30, afin d'examiner ce dossier et prendre une position pour la réunion du Conseil de ce jour. De la discussion qui a eu lieu, il fallait retenir :

- La parution de Compte-Rendus simplifiés du Conseil Municipal.
- L'introduction ou non de la publicité dans le Journal dans les trois numéros à venir cette année.
- Développer d'autres informations et assurer une liaison avec d'autres journaux régionaux sur les activités locales.

Pour satisfaire ces points essentiels, il a été demandé à Monsieur Jean-Pierre BOURIOT s'il acceptait de mener cette animation et pour ce faire participer aux Travaux du Bureau Municipal.

Monsieur BOURIOT n'ayant pas répondu favorablement à ce souhait, l'ensemble des participants du Bureau Municipal a demandé le remplacement de Monsieur Jean-Pierre BOURIOT à la tête de la Commission Information, avec, si besoin, un remodelage de la dite Commission.

Monsieur Jean-Pierre BOURIOT, à qui Monsieur ROBERT a donné la parole, dit que ce que ce dernier lui propose ne lui convient pas, que s'il fait faire de la publicité, il y a lieu de constituer une Association, que les Compte-Rendus simplifiés du Conseil amèneraient une diminution des coûts, que le Conseil discute de l'Ordre du Jour et se prononce.

Monsieur ROBERT fait remarquer qu'il a exposé la manière dont le groupe réuni avait travaillé, et après une discussion entre Messieurs ROBERT et BOURIOT, ce dernier demandant un vote, Monsieur ROBERT met aux voix sa proposition qui est celle du Bureau Municipal.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Après un vote à main levée, la déclaration de Monsieur ROBERT est acceptée par 25 voix et 6 abstentions.

0 0
0

VILLE NOUVELLE D'EVRY-LISSES

Monsieur ROBERT rappelle qu'il a transmis à chacun des Membres du Conseil, copie de la déclaration qu'il a faite lors de l'Enquête qui a eu lieu à LISSES pour l'extension du périmètre d'urbanisation de la Ville Nouvelle.

Le Commissaire de la République a convoqué à ce sujet, un nombre d'Elus qui a conduit à la création d'un groupe de Travail comprenant des représentants des Communes de MENNECY - ECHARCQON - VILLABE - LISSES - ORMOY.

Le Conseil prend acte.

0 0
0

FERMETURE DE CLASSES

Madame BLIN fait part de la lettre de Monsieur l'Inspecteur d'Académie relative à la fermeture de deux Classes de l'Ecole Primaire Verville et à un blocage de l'Ecole Primaire des Myrtilles.

De l'enquête effectuée auprès de la Direction de ces Ecoles, il s'avère que les effectifs ayant baisse assez considérablement, ces mesures paraissent évidentes.

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Prend acte de la proposition qui est faite.

0 0
0

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE STAGE

Monsieur CHERRET informe le Conseil qu'un Agent Communal a, au titre de la Formation Permanente, fait un stage de 9 Jours, et qu'il y a lieu de lui rembourser ses frais de Repas et de Déplacement selon la réglementation en vigueur.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

LE CONSEIL

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide de rembourser les frais exposés par cet Agent,

Décide le remboursement des frais à tous Agents qui, dans l'avenir, assisteront à des stages de Formation ou de Recyclage, par application de la réglementation en vigueur, et dans la mesure où ils auraient été autorisés par l'Adjoint Responsable du Personnel.

0 0
0

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur BOURIOT demande où en est l'agrément du Restaurant Municipal ?

Monsieur ROBERT : le dossier suit son cours, il y a eu une inspection des Services de la D.A.S.S., puis des Services Vétérinaires le 11 Mai.

Monsieur BOURIOT : Où en est-on de la Délibération sur les photocopieurs ?

Monsieur ROBERT : Ces appareils sont en service, les crédits ont été votés dans le cadre du Budget.

Monsieur BOURIOT : Pour quoi mon bureau a-t-il été retiré ?

Monsieur ROBERT : Il est à l'annexe, la pièce où il était ayant servi à installer la Secrétaire du Maire, qui, de l'avis général, ne devait pas être dans le même bureau que lui.

Monsieur BOURIOT : A-t-on répondu aux candidates à qui l'on avait fait passer un examen de dactylo pouvant être employées dans les Services Municipaux ?

Monsieur ROBERT : J'ai reçu ces deux personnes et leur ai donné verbalement toutes indications utiles.

Monsieur BOURIOT : Où en est-on avec la Ferme Pédagogique ?

Monsieur ROBERT : C'est une affaire que j'ai proposée dans le cadre du Syndicat du Canton.

J'avais également proposé d'utiliser la Maison Communale située avant la Patte d'Oie.

L'affaire doit suivre son cours, car je n'ai plus eu aucun contact.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Monsieur BOURIOT : Où en est-on de la politique de la Jeunesse et des adolescents ?

Monsieur ROBERT : C'est une affaire qui est toujours en attente.

Monsieur BOURIOT : Pourquoi ne répond-on pas aux demandes des Radios-Amateurs ?

Monsieur MONIER : Cette Association n'a pas voulu utiliser et mettre en état les locaux qui leur étaient proposés au C.M.L.C., d'où une situation conflictuelle qui actuellement tend à se régler.

Monsieur BOURIOT : Où en est-on de l'étude relative au doublement du tarif du Restaurant Municipal pour le Personnel Communal ?

Monsieur ROBERT : Aucune modification n'a été apportée, il est toujours demandé deux tickets pour un repas.

Monsieur BOURIOT : Où en est-on des cartes d'Elus ?

Monsieur ROBERT : Je vais tout faire pour régler ce problème.

Monsieur LEBORGNE : rappelle que l'Association "A.P.E.I. Val d'ESSONNE" se proposait d'édifier un C.A.T. à vocation horticole sur le territoire de la Commune de CHEVANNES, sur un terrain restant de la Z.A.C. Verville-Villeroy.

Ces ateliers étaient destinés à former de jeunes handicapés ou inadaptés et étaient susceptibles d'obtenir des subventions pour la garantie des salaires.

Or, il apparaît que les difficultés naîtraient du fait de la proximité des habitations de la Résidence, les propriétaires voisins étant défavorables à l'implantation de ce Centre.

Monsieur ROBERT : répond qu'en effet les riverains se sont émus d'une part, car ils ne comprenaient pas comment, techniquement, ce foyer pourrait être raccordé aux différents réseaux et aux voiries, sans qu'il y ait emprise sur les terrains leur appartenant, soit en propre, soit au titre des espaces communs, car les parcelles en question étant enclavées, elles n'auraient aucun débouché sur la Route Départementale voisine.

Actuellement, des pourparlers sont en cours avec Monsieur DARBLAY, ancien propriétaire des parcelles en question, et propriétaire des terrains aux alentours, afin d'obtenir un échange et permettre la réalisation de ce projet en bordure de la Route de CHEVANNES.

.../...



DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

17 MAI 1984

Il est certain que la Municipalité de MENNECEY a fait le maximum et fera encore le maximum pour permettre l'aboutissement de cette étude.

Monsieur TREGOTS : dit qu'il serait souhaitable qu'une information soit faite à ce sujet par la Municipalité, car il est convaincu que beaucoup d'habitants de ces quartiers pensent que le Conseil Municipal est partisan d'un rejet.

L'Ordre du Jour étant épuisé, la Séance est levée à 0 H. 45.

[Handwritten signatures and notes in blue ink, including names like TREGOTS, CHABRY, and others.]